

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2016
20 heures 30**

Présents : Mrs NOUZIERES, JAMMES, MAGNAC, GARCIA, TOPPIN, LESTRADE et Mmes DELPRAT, LOUDES, DUBRUILLE, BOYAVAL

Absent excusé : Mr CORTEMBOS

L'assemblée approuve le compte rendu du 15 avril 2016

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal un état récapitulatif des travaux effectués et des équipements mis en place depuis 2014.

1) TRAVAUX

► Le Maire fait part à l'assemblée des travaux du parking, côté Chapelle Saint-Roch, après étude des devis, c'est l'entreprise Jérôme NOUZIERES qui est la moins chère. Les travaux seront réalisés comme prévu par l'architecte Mr ANNETT (sauf le mur car il coûte trop cher) : Plantation de 7 érables, passage piétonnier pour rejoindre le sentier menant au village et à la cascade, aménagement d'un emplacement pour les bus.

Accord du Conseil Municipal

► Le parking situé sur la gauche à la sortie du Bourg direction la cascade sera réaménagé et réservé aux habitants d'Autoire :

- Parking en épis, plantation de 2 arbres, création d'un mur avec un passage de 4 mètres de chaque côté.

Sur le parking situé en face (côté droit en partant vers la cascade), 2 places de stationnement seront réservés aux handicapés (1 seule actuellement).

Etant donné que les travaux ne seront pas faits avant l'automne, le Maire propose, pour la saison estivale, de mettre des panneaux et un cordage afin que les véhicules ne stationnent pas.

► La pose des horodateurs est prévue mardi 10 mai

2) **VENTE TERRAIN DE MERLET**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame LUBAT demande à acheter un morceau de terrain situé à Merlet, appartenant à la commune.

Il propose la vente à 2 euros le mètre carré (même tarif que les ventes précédentes à d'autres administrés).

L'assemblée donne son accord.

3) **SUBVENTION REGION**

Concernant les travaux d'aménagement Cœur de Village, selon le devis initial de Mr ANNETT, architecte, une demande de subvention va être faite auprès de la Région dans le cadre des Grands Sites.

4) **RESTAURATION DU LAVOIR DE MERLET ET DU FOUR A PAIN DE SEGONZAC**

► Le Maire souhaite rénover le lavoir de Merlet, notamment la couverture qui est en mauvais état, il propose de la refaire en tuiles plates.

Un devis a été demandé à l'association APIE (c'est une association qui fait travailler des personnes en réinsertion, elle bénéficie d'aides de l'Etat, de ce fait son taux horaire en main d'œuvre est de 10 euros).

Devis main d'œuvre 2 975 euros, CAUVALDOR accorde une aide de 1 480 euros.

► Un devis pour la rénovation du four à pain de Ségonzac va être demandé à l'entreprise VIGIER et à l'entreprise DE JESUS.

Par ailleurs une demande de subvention au titre du fond DENIEUL sera faite pour la restauration de ce petit patrimoine remarquable.

5) **STATIONNEMENT**

► Les cartes de stationnement pour les habitants de la commune d'Autoire sont en commande.

2 modèles ont été présentés, c'est la deuxième proposition qui a été retenue.

Patrick TOPPIN a commandé 150 cartes pour 165 euros H.T., le Conseil Municipal propose d'en commander 100 de plus en raison du nombre de voitures par foyer.

Monsieur TOPPIN va rappeler la société.

► Monsieur TOPPIN va également se renseigner pour faire imprimer des tee-shirts avec l'inscription « Commune d'Autoire » pour Mr Dominique CASSAN.

Jean-Louis LESTRADE soumet l'idée de faire imprimer plutôt des gilets fluo plus faciles à enfiler et plus repérables.

- ▶ Des panneaux expliquant la raison de l'installation des horodateurs et indiquant les tarifs seront mis en place.
- ▶ Un point a été refait sur les stationnements pour les résidents à l'intérieur du village.

6) CINE CIEL

En 2015, il n'y avait pas eu de ciné-ciel car le coût de 1000 euros était trop élevé pour la commune.

Cette année, CAUVALDOR prend une partie en charge, ce qui reviendrait pour notre collectivité à 500 euros, la mairie de Saint-Céré fournira les chaises.

Le Maire soumet aux Amis d'Autoire l'idée de proposer des boissons lors de la séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une séance ciné-ciel à Autoire au lieu-dit « Les Gauzinie », la date, qui reste à définir, sera fonction de la disponibilité des chaises.

7) QUESTIONS DIVERSES

- 1- Patrick TOPPIN et Dominique CASSAN vont participer à une journée à AYEN en Corrèze sur la sensibilisation des produits phytosanitaires car beaucoup de produits utilisés seront interdits à partir de 2019.
- 2- Concernant le site internet de la commune, Patrick TOPPIN a repris contact avec la société pour refaire le point sur les prestations proposées.
Le coût de la création du site est de 263.72 euros + 14 euros de nom de domaine.
Une assistance téléphonique, y compris le week-end, est incluse.
La commune est responsable des mots de passe utilisés.
Le contrat démarrera à la signature.

Patrick TOPPIN réfléchit aussi à la possibilité d'avoir la gestion du cimetière sur le site ce qui ne coûterait rien, pour cela il faudrait que 3 ou 4 communes adhèrent au projet.
- 3- Il est également évoqué de déplacer les panneaux d'affichage, notamment de baisser d'une vingtaine de centimètres le tableau situé à l'entrée de la mairie, côté Eglise.
Enlever le panneau qui se trouve face au restaurant, lecture des documents rendue difficile à cause de la vitre devenue opaque.
Un panneau neuf pourrait être installé sous l'ancien préau dans la cour de la mairie.
- 4- Le Maire informe qu'un nouveau poste informatique a été installé au secrétariat de la mairie, les cloches ont été réparées, la toiture de l'Eglise a été arrangée et Dominique CASSAN a remplacé les bordures en bois par des bordures en fer autour de l'Eglise.
- 5- L'entreprise DE JESUS a procédé à la remise en état de la portion du mur de soutènement vers Merlet, qui s'était effondré dans l'hiver.

- 6- Suite à des plaintes de plusieurs administrés, le Maire indique qu'il va prendre un arrêté concernant la divagation des chiens.
Il informe qu'il a pris contact avec le propriétaire d'un chien pour des aboiements intempestifs et répétitifs afin que cela cesse.
- 7- Un arrêté réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur du village va être pris. Un exemplaire de cet arrêté sera affiché sur les terrains utilisés par les joueurs de pétanques.
- 8- Il a été signalé qu'un bac à fleurs a été cassé à l'entrée du village.
- 9- Le sujet concernant le stationnement payant lors des manifestations estivales a été discuté.
- 10- Il convient de mettre en conformité un poteau incendie selon le rapport du SDIS.
- 11- Le Maire informe que Mr et Mme ISAMBERT ont remercié Hervé JAMMES pour l'installation du surpresseur.
- 12- Une ampoule défectueuse Place de l'Eglise ainsi qu'un spot dans l'Eglise ont été signalés.

Fin de la séance à 22 heures 35